



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directives

Question écrite n° 58285

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en oeuvre de la directive sur la libéralisation des services, dite directive Bolkestein. Elle a pris bonne note de la volonté du gouvernement français de ne pas accepter ce texte en l'état. Toutefois, malgré une déclaration d'intention de réviser la directive, la commission a laissé entendre que ne serait pas remis en cause le principe du pays d'origine. Dans ces conditions, elle lui demande ce que compte faire le gouvernement français pour que la Commission européenne renonce à une application intégrale du droit de la concurrence, ainsi qu'au principe du pays d'origine.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58285

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1804